

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT AFFECTATION ET FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 10 octobre 2019 chargeant madame Nathalie Legrand des fonctions de responsable territoriale solidarités au pôle solidarités – maison du Département solidarités du Boulonnais – site de Boulogne-sur-Mer, à compter du 15 octobre 2019,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par madame Nathalie Legrand,

Vu le courrier de mobilité en date du 23 octobre 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Nathalie Legrand, titulaire du grade d'attaché principal, est affectée à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Boulonnais – site de Saint-Martin-Boulogne à compter du 1^{er} novembre 2024.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Saint-Martin-Boulogne.

Article 2 :

À compter de cette même date, madame Nathalie Legrand, attaché principal, exercera les fonctions de responsable territorial solidarités.

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241206-RH04768CD122024-AI
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 6 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale
- Contrôle de la légalité
- Madame Nathalie Legrand (4768)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241206-RH04768CD122024-AI
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024